

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVARD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^e, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mal.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On assure que les négociations relatives à l'ar-
rangement des affaires du Mexique vont se termi-
ner à Londres, où la convention à intervenir sera,
dit-on, signée par les trois puissances.

Le bruit se répand que la convention sera dé-
noncée au gouvernement de Washington, et qu'on
l'invitera à se joindre aux autres puissances pour
obtenir du Mexique le redressement des torts
faits aux sujets américains.

Le cabinet de Madrid a ordonné l'armement de
la frégate à vapeur *Concepcion* et d'une autre fré-
gate du même genre, destinées l'une et l'autre à
renforcer l'escadre espagnole du Mexique, qu'on
organise en ce moment à la Havane.

Ces deux frégates quitteront, dit-on, prochai-
nement le port de Cadix afin de venir à Brest, et
feront route avec la division française pour la
Vera-Cruz.

On assure que la convention relative aux affai-
res du Mexique, arrêtée en principe, porte sur
deux points. Le premier établit les mesures qu'il
convient de prendre pour faire rentrer les sujets
des puissances intervenantes dans les sommes
qui leur sont dues par le gouvernement du pré-
sident Juarez; le second reconnaît, dit-on, la
nécessité qu'il y a pour l'Europe de constituer au
Mexique un pouvoir fort et capable d'y maintenir
l'ordre et la sécurité.

Les trois puissances doivent, dit-on, avoir au
Mexique chacune un commissaire extraordinaire
qui s'entendra avec les commandants des forces
navales, et recevra les pouvoirs les plus étendus.

On assure que M. le comte Dubois de Saligny,
ministre de France à Mexico, qui, par sa con-
duite loyale, s'est acquis d'universelles sympa-
thies, sera dans cette circonstance le commis-
saire du gouvernement français.

La question romaine, quoiqu'elle soit encore
l'objet de discussions passionnées, pourrait bien
d'ici à quelque temps être reléguée sur le second

plan et céder le pas à la question de la Vénétie.
Telle est du moins l'opinion de plusieurs journaux
étrangers et de M. Kossuth. Dans une lettre qu'il
vient d'adresser à un de ses amis, l'ex-dictateur
de la Hongrie s'exprime ainsi : « Je crois que la
» question romaine sera devancée par la question
» vénitienne. Avant trois mois, quelque chose de
» bien décisif sera résolu à cet égard. »

Il est clair que dans la pensée de Kossuth cette
solution ne peut être que violente. Une insur-
rection générale éclaterait en Hongrie, pendant
que les Italiens marcheraient sur la Vénétie. Mais
n'est-il pas possible que Venise recouvre son in-
dépendance, sans qu'on ait besoin de recourir
aux armes? Tous les plans d'arrangement pacifi-
que sont ils épuisés et l'empereur François-Jo-
seph a-t-il dit son dernier mot? On prétend à Ber-
lin que dans l'entrevue qu'il doit avoir à Breslau
avec le roi de Prusse la question de la Vénétie oc-
cuperait une grande place. Le roi Guillaume I^{er},
d'après les désirs exprimés par l'empereur Napo-
léon, insisterait auprès de François-Joseph pour
l'abandon de cette province, et il ne lui dissimu-
lerait pas sa résolution bien arrêtée de reconnai-
tre le royaume d'Italie.

Le projet conseillé par Kossuth au gouverne-
ment italien d'attaquer la Vénétie en profitant
d'une insurrection qu'on ferait en Hongrie, est
l'objet de vives observations de la part de la *Presse*
de Vienne. Ce journal cherche à démontrer, en
exagérant d'ailleurs la situation critique de l'Ita-
lie, qu'un pareil projet est tout à fait impossible,
et il déclare que, sauf les incidents imprévus, il
y a toute chance pour que l'année prochaine s'é-
coule sans que des armées ennemies se heurtent
sur le Minicio.

Le ministère belge vient de se constituer. Voici,
d'après le *Moniteur* de Bruxelles, sa nouvelle
composition : M. Ch. Rogier, ministre des affai-
res étrangères; M. Alphonse Vandenpeereboom,
ministre de l'intérieur; M. Frère-Orban, ministre
des finances. MM. Tesch, Vander Stichelen et

Chazal conservent leurs portefeuilles. On assure
que l'un des premiers actes politiques du nou-
veau cabinet sera la reconnaissance du royaume
d'Italie.

Le *Lombardo* de Milan annonce que les deux
commissaires royaux chargés de mettre à exécu-
tion les décrets qui suppriment la lieutenance de
Naples et le gouvernement de Toscane et qui les
remplacent par des préfetures, partiront de Tu-
rin le 9 novembre. Le chevalier Monale et le sé-
nateur Pironi seraient désignés pour cette mis-
sion, le premier pour Naples et le second pour la
Toscane.

Le parlement italien, qui devait être convoqué
pour le 16 novembre, ne le serait, assure-t-on, que
pour la fin de ce mois. *L'Espero* attribue ce retard
au désir qu'aurait le ministère de présenter quel-
ques projets de loi mieux étudiés et de laisser se
développer quelques questions diplomatiques.
Nous ignorons de quelles questions il s'agit ici,
mais nous sommes de ceux qui, dans l'intérêt de
l'Italie, souhaitent la réunion la plus prochaine
des représentants.

Une dépêche de Vienne, du 29 octobre, porte
que le cardinal Sztowski a été mandé à Vienne
par ordre de l'empereur, pour se justifier à cause
de la lettre adressée par lui, en qualité d'oberges-
pann, au chancelier hongrois. La *Presse* annonce
que le tavernicus Majlath a donné sa démission.
La plupart des obergespanns ont répondu à la
circulaire de la chancellerie concernant le recru-
tement de la même manière que le cardinal
Sztowski. Toutes les réunions publiques en
Hongrie sont suspendues. L'empereur n'ira pas
à Pesth.

On mande de la frontière polonaise, le 29 oc-
tobre, qu'à Varsovie on s'attend à de nouvelles
mesures de la part du gouvernement.

Ce sera le général Lüders qui remplacera, dit-
on, le général comte de Lambert.

(Extraits de la Patrie.)

FEUILLETON

LA PASSION DE LA MER

(Suite.)

V. — TRÈVE.

Le brig le *Dragon* n'avait presque pas souffert; grâce
au calibre supérieur de son artillerie, il avait écrasé son
adversaire sans éprouver aucune perte regrettable.

Ainsi les matelots se livrèrent-ils à une joie bruyante;
le but d'une pénible croisière était atteint et l'équipage
savait qu'un prompt retour en France serait le prix de
leur victoire. Doublement heureux du succès, ils lais-
saient déborder leur verve tout en remettant à leur poste
les ustensiles de combat.

— En a-t-il empoigné un drôle de décompte, disait
l'un.

— Enfoncés dans les caliornes, les négociants en gros,
disait l'autre.

— Leur en avons-t-y chanté une tapée de messe en
musique! hein, matelot.

— C'est égal! combien les requins paieront ils cette
soupe grasse que nous leur avons trempée ce matin?

— Maître *Bota Fogo*, tu en voulais de la grosse mon-
naie, tu en as eu; boulet rond, boulet rame, mitraille
et grappes de raisin.

— On peut leur faire l'appel aux sibustiers, mainte-
nant; pas besoin de liste ni de fanal!

— Et le curé donc! qui perd ses frais d'enterrement,
cette chance!

— Tu as tort de rire, Parisien, dit un vieux gabier de
beaupré; s'ils avaient été de calibre, sais-tu qu'il nous
en cuisait!

— Tiens! je ris parce que c'est bête à des pistolets de
poche d'entamer la conversation avec nous autres du
Dragon, des *solidos*, des premiers ténors; ils roucou-
laient en *la*, quand nous répondions : *ut!*

— Je ne sais pas le latin, moi; je dis seulement que
ces autres se sont bien manés, comme des crânes qui ne
craignent pas la mort.

— Eh bien! merci; ce qu'ils gagnaient à se rendre!
s'il vous plaît. On leur capelait un bout de corde sur le
pertuis aux légumes; histoire d'apprendre à danser sans
balancier.

Les matelots du *Dragon* s'abandonnaient à leur en-
train, comme on voit; les loustics du gaillard d'avant
avaient beau jeu. Un feu pétillant d'images hardies et de
métaphores singulièrement facetteuses redoublait l'hila-
rité des vainqueurs.

A bord du *Dauphin*, au contraire, le tableau était
sombre, déchirant; la dunette retentissait de sanglots,
de cris et de râles d'agonie. Les murailles et les pavois
étaient percés à jour, les mâts mutilés, les cordages, les

voiles, les agrès mis en pièces, le pont couvert de sang,
la cale encore fumante.

Le capitaine, ingénieux et prudent pendant la chasse,
calme et courageux pendant le combat, montrait mainte-
nant la bonté de son cœur; il se multipliait pour offrir
des consolations et porter des secours; il comprenait sa
pieuse mission et la remplissait à l'égal de ses devoirs de
marin.

Pendant qu'on réparait les avaries, le commandant du
Dragon accosta à bord et monta sur le pont du navire
qu'il venait de sauver. Simeon le reçut avec dignité;
comme un homme qui se sentait capable de rendre à un
autre ce qu'on venait de faire pour lui; mais l'expres-
sion de sa gratitude devint plus expansive quand il re-
connut dans l'officier de marine un camarade du *Tour-
ville*, Rodolphe d'Épinois, son compatriote.

Après s'être cordialement félicités de leur rencontre,
les deux marins s'occupèrent des mesures à prendre
pour conduire le *Dragon* à l'île de Gorée, point central
de la station française.

Puis les deux bâtiment naviguèrent de conserve.

La traversée du trois-mâts, si joyeusement commen-
cée, se continuait péniblement; les rieuse *tertulias*
intertropicales, les douces causeries du soir fai-
aient place au deuil, à l'abattement, à une mélancolie muette.
Chacun des hôtes du bord avait à déplorer la perte d'un
parent, d'un ami.

Les nouvelles d'Amérique sont en date de New-York, le 17. L'engagement naval à la Nouvelle-Orléans n'est pas encore confirmé.

M. Seward a adressé aux gouverneurs des Etats loyaux une circulaire dont voici le sommaire : « Les Etats séparatistes demandent aux puissances la reconnaissance de leur indépendance. Ils entraînent ainsi le gouvernement fédéral dans des controverses avec des nations amies. Bien que, selon toute éventualité, de tels conflits soient maintenant éloignés, jamais néanmoins il n'a été plus nécessaire de prendre des précautions indispensables pour mettre les ports, les côtes et les lacs en état de défense. Le Congrès n'a pas voté de sommes pour la fortification des côtes, il est donc nécessaire que les gouverneurs soumettent des projets de défense aux législatures des Etats ; le Congrès remboursera ces dépenses. » Havas.

Une dépêche de Beyrouth, du 18, donne à la Patrie quelques détails nouveaux. Le pays continuait à jouir de la plus grande tranquillité. Fuad pacha était retourné à Damas pour faire rentrer les impôts dus par la population musulmane.

Le 17, la corvette à vapeur le *Colbert*, qui fait partie de la division navale française aux ordres de M. le commandant de la Grandière, avait mouillé sur rade ayant à bord M^{re} Valerga, délégué du Saint-Siège en Syrie. Ce prélat vient de visiter le pachalik d'Alep, et il a trouvé partout l'accueil le plus sympathique.

L'organisation du Liban était terminée, et Daoud pacha s'occupait de constituer la force armée destinée à maintenir la tranquillité dans la Montagne. Déjà 3 compagnies de zaptiés étaient formées, et elles étaient réparties par détachements dans les différents postes de la Montagne.

REMISE PAR L'EMPEREUR DE LA BARRETTE A S. EM. M^{re} BILLIET.

Palais de Compiègne, 27 octobre.

L'Empereur a remis aujourd'hui la barrette à S. Em. M^{re} Billiet, archevêque de Chambéry, proclamé cardinal par Sa Sainteté dans le dernier consistoire.

S. Em. M^{re} le cardinal Billiet, M^{re} Meglia, ahlégat apostolique, M. le comte Nicolas Silveri, garde-noble de Sa Sainteté, et leur suite, s'étaient rendus samedi soir au palais, où des appartements leur avaient été préparés.

Ce matin, à onze heures, l'ahlégat a été conduit par le grand maître des cérémonies dans le cabinet de l'Empereur ; Sa Majesté était entourée des grands officiers de la Couronne et de ses officiers de service. Elle avait à sa droite le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'instruction publique et des cultes.

M^{re} Meglia a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Très-puissant Empereur,

« J'éprouve la joie la plus vive qu'il me soit donné, contre tout espoir et toute attente, de paraître devant Votre Majesté, en présence de cette nombreuse et auguste assemblée, pour remplir les instructions du souverain Pontife Pie IX. Malgré les amères douleurs dont il est accablé par des vicissitudes trop connues, il a

voulu cependant accorder à l'illustre archevêque de Chambéry, M^{re} Alexis Billiet, la haute récompense que méritent ses longs et importants travaux dans l'épiscopat, et il a résolu de l'appeler au nombre de LL. EEm. les cardinaux de la sainte Eglise romaine. Par cette résolution, Sa Sainteté n'a pas voulu seulement honorer la piété, la prudence, la sûreté de doctrine qui distinguent à un si haut point le digne archevêque, elle a été heureuse aussi de pouvoir répondre avec empressement aux vœux de Votre Majesté.

« La remise de la barrette de pourpre étant, en quelque sorte, le couronnement de la dignité cardinalice, le souverain pontife a voulu, Sire, que vous participiez à cette cérémonie, et que, suivant l'usage, l'illustre prélat fut orné de ces insignes par les mains augustes de Votre Majesté, ce qui, assurément, ne peut être que très-agréable au souverain qui se glorifie du titre de fils aîné de l'Eglise.

« Venant donc m'acquitter de cette part honorable de ma mission, je vous remets, Sire, avec le respect qui vous est dû, ces nobles insignes du cardinalat, pour que vous les placiez sur la tête du vénérable prélat.

« Après avoir accompli cette mission, il ne me reste plus qu'à prier et conjurer instamment le Dieu très-bon et très-grand d'accorder abondamment ses bienfaits à la généreuse nation française, que Votre Majesté gouverne et dirige par la volonté de la divine Providence, et qu'en protégeant de plus en plus la religion et le souverain pontife, Votre Majesté obtienne de l'assistance divine, pour Elle, pour son auguste Compagne, pour le Prince Impérial, l'accomplissement de ses vœux et la véritable et éternelle félicité. »

M^{re} Meglia a remis ensuite à l'Empereur le bref pontifical qui lui confère la qualité d'ahlégat apostolique pour la cérémonie de la remise de la barrette.

L'Empereur a répondu qu'il remerciait le Pape d'avoir bien voulu réaliser ses desirs en conférant le chapeau de cardinal au digne archevêque de Chambéry, qu'il se féliciterait toujours du bon accord qui doit exister entre le Saint-Siège et son gouvernement, et que cet accord si nécessaire ne pouvait mieux se manifester que par l'adoption bienveillante de propositions toujours faites avec maturité. L'Empereur a ajouté que le choix du Saint-Père pour le représenter à cette cérémonie ne pouvait que lui être très-agréable, et il a terminé en rappelant la sincérité de ses vœux et de ses sentiments pour le chef vénéré de l'Eglise.

Après cette audience, l'Empereur, avec son cortège composé des grands officiers de la couronne, des officiers de service et des ministres, est descendu à la chapelle du palais.

L'Impératrice, accompagnée de ses dames de service, a pris place dans sa tribune.

Leurs Majestés ont entendu une messe basse, vers la fin de laquelle M^{re} Billiet a été introduit par le grand maître des cérémonies et conduit à la gauche de l'Empereur.

Immédiatement après, l'ahlégat a été introduit et placé à la gauche de Son Eminence, à laquelle il a remis le bref de Sa Sainteté.

Après la messe, l'ahlégat, précédé d'un maître

des cérémonies, s'est dirigé vers la crédence, où la barrette était déposée, l'a prise et l'a présentée à l'Empereur.

S. Em. le cardinal, conduit par S. Em. le cardinal archevêque de Paris, grand aumônier de l'Empereur, s'est mis à genoux sur un carreau, en face de l'Empereur.

Sa Majesté a pris la barrette et l'a posée sur la tête du cardinal Billiet, et le maître des cérémonies de la chapelle a placé le manteau rouge sur les épaules de Son Eminence.

Le cardinal s'est alors relevé, et, après avoir ôté sa barrette, a salué Sa Majesté.

L'Empereur et l'Impératrice, avec les personnes de leurs cortèges, se sont rendus dans le salon de réception.

S. Em. le cardinal, ayant revêtu ses habits de pourpre, a été conduit dans ce salon avec l'ahlégat apostolique, le garde-noble de Sa Sainteté et les personnes lui faisant cortège. Il a été introduit auprès de Leurs Majestés par le grand chambellan.

L'Empereur s'est levé, et le cardinal, après les révérences d'usage, a prononcé le discours suivant :

« Sire,

« C'est à la présentation de Votre Majesté que je dois la haute dignité à laquelle le Saint-Père a daigné m'élever ; aussi mon premier empressement, après en avoir revêtu les insignes, est-il de vous adresser l'expression de ma sincère et profonde reconnaissance. Je vous exprime cette reconnaissance, Sire, non-seulement en mon nom, mais encore au nom de tout le clergé et même de toute la population de la Savoie, qui se trouvent simultanément honorés par cette haute distinction. En me plaçant ainsi plus près du chef de l'Eglise, cette dignité me rend ses intérêts plus chers encore et plus sacrés.

« J'unis donc bien cordialement aujourd'hui ma voix à celle du vénérable Pie IX, pour remercier Votre Majesté de tout ce qu'elle a fait pour l'Eglise depuis le commencement de son règne, non-seulement en protégeant l'exercice du catholicisme en France, mais encore en lui ouvrant les portes de l'Orient tenues depuis si longtemps et si obstinément fermées, en Chine, en Cochinchine, en Corée, et dans l'Océanie ; en faisant cesser le massacre des chrétiens en Syrie, et en prenant des mesures efficaces pour les en préserver à l'avenir ; et surtout, ce qui excite plus vivement la reconnaissance de tous les catholiques, en conservant au Saint-Siège la ville de Rome et la portion de ses Etats qui lui reste encore, Sire, sans avoir un empire aussi étendu que celui de Charlemagne, vous en avez la force et la puissance ; en protégeant le vénérable Pie IX, comme cet illustre empereur a protégé Adrien I^{er}, vous mériterez l'approbation et les encouragements des catholiques du monde entier ; votre autorité est connue et appréciée de toute l'Europe ; dès que votre voix se fait entendre, elle est respectée.

« Je remercie aussi Votre Majesté, Sire, de tout ce qu'elle a fait pour la Savoie depuis son annexion à la France : — sous le rapport civil, pour tout ce qui concerne les édifices publics, les chemins de fer, les routes impériales, départementales et communales, Votre Majesté a fait, en peu

M^{re} Dumorne, comme frappée du même coup que son mari, était en proie à un fièvre brûlante.

C'était une de ces femmes exaltées et nerveuses chez qui l'imagination est trop vive pour des organes irritables et faibles.

Si elle avait perdu son mari à la suite d'une lente maladie, elle y eût été graduellement préparée, mais aucune transition ne l'avait amenée à envisager la possibilité de son malheur ; elle n'eut pas le temps de faire appel à son énergie et succomba sous le poids d'une sanglante catastrophe.

La jeune fille passait les nuits à veiller sa mère ; le capitaine partageait avec elle ses soins douloureux.

Au pied du lit de mort de M^{re} Dumorne, la sainte affection que s'étaient réciproquement vouée le marin et la passagère s'accrut en raison même de leur sensibilité. La piété filiale d'Adèle touchait profondément Siméon, et la généreuse conduite de celui-ci inspira à la créole plus que de la reconnaissance.

Quelques jours avant l'arrivée du trois-mâts à l'île de Gorée, la jeune fille ferma les yeux de sa mère. Elle se trouva donc abandonnée à elle-même, sans parents, loin de sa patrie, loin de la France, où sa famille allait en trouver une nouvelle, sans fortune enfin, car tout ce qui appartenait à son père était devenu la proie des pirates et avait péri avec eux.

Le capitaine se montra digne de la confiance du colon

mourant ; il prit sa part des douleurs de l'orpheline, l'aïda à en supporter le fardeau, et s'efforça de remplacer près d'elle tout ce qu'elle avait perdu.

L'amour seul pouvait cicatriser tant de blessures.

Lorsque le *Dauphin* fut enfin de retour au Havre, Siméon presenta la jeune créole à son père comme la femme qu'il avait choisie.

Rodolphe d'Epinois, arrivé le premier en France, s'était rendu au Havre ; l'armateur savait tout. Il avait rêvé pour Siméon un mariage plus brillant ; mais il était père ; loin de refuser son consentement, il n'y mit qu'une condition, bien douce et bien raisonnable, disait-il : — son fils devait renoncer à la mer et le promettre sur l'honneur.

Les deux amants sourirent à la grave déclaration du négociant. Siméon sentait que son union avec Adèle mettrait le comble à ses vœux ; il se croyait maître à une existence nouvelle, celle de la famille et du foyer, et ne pensait pas devoir jamais regretter la vie nomade et l'isolement de sa jeunesse.

Pendant plus de huit jours on ne parla dans la ville que des aventures dramatiques du *Dauphin*. Sa dernière traversée était un sujet inépuisable ; un roman complet dont le dénouement prochain serait le mariage du capitaine avec une orpheline, sa passagère.

Aux yeux des gens d'affaires, dont les appréciations se

réglaient sur le compte de profits et pertes, ce mariage passa pour une fort piètre spéculation. A la Bourse, plus d'un honnête commerçant doué d'une fille à marier, haussa les épaules en murmurant les mots de *folie* et d'*aventureur*.

Si les jeunes femmes et les jeunes personnes surtout ne pensèrent pas de la même manière, elles n'en firent pas moins une foule d'objections capitales. Quant aux vieilles, elles jetèrent feu et flammes.

La bénédiction nuptiale put seule mettre fin à ce cataclysme d'observations officieuses et de charitables propos.

Rodolphe d'Epinois assista à la cérémonie. La part qu'il avait prise à la délivrance du *Dauphin* avait ravivé entre les deux marins une amitié longtemps assoupie. Rapprochés l'un de l'autre à un âge où l'on commence à connaître les hommes, ils se mesurèrent et se comprirent. Siméon trouva dans l'officier de marine une cordialité affectueuse ; il aimait à causer avec lui de cœur à cœur et acceptait volontiers les témoignages de sa sympathie. L'officier, de son côté, appréciait Siméon à sa juste valeur, et se complit à resserrer les liens d'une intimité loyale et désintéressée. Lorsque son congé expira et qu'il dut rejoindre le port de Brest, il fit avec effusion ses adieux aux nouveaux époux et ne put leur souhaiter que la continuation de leur félicité. Jamais un nuage ne s'élevait dans l'intérieur du vieil armateur, et l'existence

de temps, des choses prodigieuses, c'est bientôt un renouvellement complet et le sujet de l'admiration générale. — Mais, pour me renfermer ici dans les limites de mon ministère, je remercie particulièrement Votre Majesté de tout ce qu'elle a fait pour les diocèses de la Savoie depuis l'annexion; des secours généreusement accordés pour les réparations ou la reconstruction des églises, pour l'établissement des écoles communales, pour l'éducation des élèves du sanctuaire et pour l'entretien des prêtres âgés ou infirmes. Sire, les cœurs sincèrement chrétiens n'oublient pas les bienfaits. — Chaque jour, ils continueront d'appeler les bénédictions du ciel sur Votre Majesté, sur Sa Majesté l'Impératrice, sur le Prince Impérial et sur toute la France, en reconnaissance de ce que vous avez fait pour l'Eglise et pour son vénérable chef, qui est en ce moment l'objet de leurs plus vives sollicitudes. »

L'Empereur a répondu :
« Je suis heureux que le Saint-Père ait accepté ma proposition et vous ait nommé cardinal; car, non-seulement c'est une douce satisfaction pour tout le monde de voir récompenser, par la haute dignité conférée à l'un des doyens de l'épiscopat, une carrière que tant de vertus n'ont cessé d'honorer, mais encore je tenais, par ce choix, à témoigner mon estime et ma sympathie au clergé de Savoie, qui a fait preuve de son dévouement à la France et de son attachement pour moi. »

« Je n'ai pas entendu sans émotion les paroles simples et touchantes par lesquelles vous appréciez mes efforts pour le bien de la religion, comme pour la prospérité des nouvelles provinces annexées. »

« Dieu, Je l'espère, réservera encore de longues années à un prélat dont la vie est si précieuse à la religion, si chère à ses concitoyens. »
Son Eminence a ensuite présenté à Leurs Majestés les personnes de sa suite, et l'Empereur a présenté à l'Impératrice l'abbé apostolique et le garde-noble de Sa Sainteté.

Le cardinal a adressé à l'Impératrice le discours suivant :

« Madame,
Je pourrais féliciter votre Majesté de la gloire qu'il y a pour vous d'être placée sur le premier, ou certainement du moins sur l'un des premiers trônes du monde, et de l'occuper d'une manière si distinguée; mais il convient mieux à mon ministère, ainsi qu'à ma nouvelle position dans l'Eglise, de vous féliciter d'avoir si bien compris tout ce qu'il y a de grand et d'élevé dans l'Evangile, dans ses maximes, dans ses promesses, dans les douces espérances qu'il entretient dans nos cœurs; tout ce qu'il y a de grand et d'élevé à donner chaque jour à la France l'exemple des vertus les plus sublimes. Les exemples qui partent de si haut ne manquent jamais d'exercer une puissante influence. »

« Madame, toute la Savoie conserve un doux souvenir du bonheur qu'elle a eu de vous posséder pendant quelques jours, peu de temps après notre annexion à la France; elle conserve un doux souvenir des bienfaits que partout vous avez répandus sur votre passage. »

« Madame, la protection que vous accordez à toutes les bonnes œuvres, à toutes les institutions charitables, continuera d'attirer sur vous chaque jour les bénédictions du pauvre; et tandis que les pauvres vous bénissent sur la terre, Dieu vous bénira du haut du ciel, comme il l'a si souvent promis dans les livres saints; il bénira l'Empereur, il bénira le Prince Impérial, l'objet de vos plus tendres affections et l'espoir de toute la France. »

Des voitures de la cour ont ramené Son Em. M^{gr} le cardinal Billiet, M^{gr} Meglia, le comte Silveri, ainsi que les personnes qui assistaient à cette cérémonie, à la station du chemin de fer du Nord, d'où un train spécial les a recouduits à Paris. (Moniteur.)

FAITS DIVERS

Nos correspondances des ports de guerre nous annoncent que l'organisation de la division navale du Mexique se poursuivait activement. Le bruit s'est répandu qu'il serait question d'embarquer sur l'escadre une demi-brigade d'infanterie.

Les derniers avis de la mer des Antilles assurent que de nouveaux troubles auraient éclaté dans plusieurs des provinces intérieures de la Confédération mexicaine.

— On lit dans le *Pays* :

« Le gouvernement vient de supprimer ce qu'on appelle, en langage de minotier, la coulisse de la halle de Paris. Pour quelques-uns de nos lecteurs, il n'est pas inutile de rappeler qu'à côté des marchés réels, effectués sur les grains et les farines, il y a une sorte d'agiotage basé sur des opérations fictives, lesquelles se résolvent périodiquement en différences à payer, absolument comme à la Bourse, sans qu'acheteur ni vendeur aient en leur possession une poignée de froment ou une once de farine. »

« Le jeu dont il s'agit, car ce n'est pas autre chose qu'un jeu, s'il n'est pas supprimé complètement, devient au moins très-limité, très-difficile. C'est là un acte excellent, malgré les criailleries que les agioteurs ne vont pas manquer de faire entendre. Son influence s'étendra de Paris aux départements, qui ne sont pas, quoique dans une mesure beaucoup moindre, sans avoir à se plaindre de l'abus auquel on vient de remédier. »

« Désormais, les merciales effectives seront dégagées de la fâcheuse influence qu'exercent sur elles les opérations simulées. On rend à la fois service au commerce honnête, à l'industrie agricole, surtout au consommateur, en ce sens que la spéculation aléatoire tendait beaucoup plus fréquemment à la hausse qu'à la modération du prix des denrées. Le premier effet de la suppression de la coulisse de la halle de Paris a été de faire rétrograder de 50 centimes (par sac de 157 kilogrammes) les farines disponibles. »

« On doit d'autant plus approuver la mesure prise par le gouvernement que s'il est un objet que l'on doit soustraire à la fureur des spéculations, aux chances aléatoires du jeu, c'est sans contredit la denrée qui sert à l'alimentation de tout le monde. Cette mesure est destinée à produire un effet d'autant meilleur qu'elle est appliquée dans un moment où la cherté du pain est l'objet des préoccupations générales. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Ce matin, sur les cinq heures, le feu s'est déclaré dans une ferme de l'île du Saule, chez le sieur Leger.

Un hangar rempli de chanvre, paille, planches et instruments aratoires a été consumé. Les pompes de la ville ont été dirigées vers ce sinistre, mais la distance à parcourir ne leur a pas permis d'arriver assez à temps pour être de quelque secours. Le hangar et ce qu'il contenait ont été détruits; la maison d'habitation n'a pas souffert.

Dans un article de la *Patrie*, intitulé *La Liberté de la Charité devant la Loi*, et signé F. de la Ponterie, nous lisons :

« On nous assure que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des instructions qui interprètent dans un sens bienveillant et libéral la circulaire du 16 octobre. »

« Les préfets seraient invités à accorder immédiatement l'autorisation légale à toutes les sociétés particulières de S^t-Vincent-de-Paul qui existent dans leurs départements, sans qu'elles fussent contraintes d'en faire la demande; les comités provinciaux et le conseil supérieur de Paris se trouveraient eux-mêmes placés sous l'autorité et le contrôle de la loi en conservant leurs relations mutuelles et leur ancienne constitution. »

M^{gr} de Lavigerie, récemment nommé auditeur de rote par S. M. l'Empereur et par le Souverain Pontife, a quitté Paris pour se rendre à son poste, à Rome.

L'*Indépendance belge* annonçait, il y a quelques jours, que M^{gr} de Lavigerie avait envoyé de Rome au gouvernement français des lettres politiques sur la situation de la capitale des Etats de l'Eglise. Le journal belge a commis, à cet égard, une erreur involontaire. Il suffit, pour la réfuter, de constater que M^{gr} de Lavigerie a quitté Paris lundi seulement.

M. le sénateur maire de Nantes a pris l'arrêté suivant pour la clôture de l'Exposition de cette ville :

Art. 1^{er}. — L'Exposition nationale de Nantes, ouverte sous le patronage de S. M. l'Impératrice, sera close le dimanche 5 novembre, à cinq heures du soir.

A partir du lendemain 4, les galeries de l'Exposition seront fermées au public, et MM. les exposants, ou leurs représentants, seront autorisés à retirer les objets exposés.

Art. 2. — Il sera procédé à la distribution des récompenses, dans une séance solennelle qui aura lieu le mercredi 30 octobre, à midi, à la salle Graslin, en présence des autorités, des membres du Comité d'action et du Jury, et à laquelle sont conviés MM. les exposants.

Art. 3. — A partir du 26 octobre jusqu'au 5 novembre, les prix d'entrée pour les Expositions de l'Industrie et des Beaux-Arts sont fixés à 25 centimes.

A l'Exposition des Beaux-Arts, l'achat d'un billet de tombola donne droit à l'entrée.

Art. 4. — A partir du 31 octobre jusqu'à la fermeture, la vente sur place, dans les deux Expositions, avec la facilité d'enlever immédiatement, sera autorisée.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

VOCALE ET INSTRUMENTALE DE SAUMUR.

La Société Philharmonique de Saumur continuera d'être régie par les règlements et usages mis à exécution dans les deux dernières années (1859-1860 et 1860-1861).

En conséquence, la commission administrative nouvellement instituée pour l'année 1861-1862, a décidé, dans sa séance du 29 octobre dernier, qu'une liste de souscription serait présentée à domicile, du 1^{er} au 15 novembre.

On pourra également souscrire chez M. Cormery, secrétaire-archiviste, 18, rue du Collège, à Saumur.

Saumur, le 31 octobre 1861.

Pour la commission administrative,
CORMERY.

AVIS.

La famille du sieur CHIGNARD, Louis, charron, âgé de 26 ans, né à Brossay, est invitée à se présenter au Secrétariat de la Mairie de Saumur, pour une affaire qui la concerne.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Des lettres de Saint-Petersbourg, du 25, annoncent un nouveau conflit entre les étudiants et l'autorité, à l'occasion de la réouverture de l'Université. Sept cents étudiants, qui avaient été inscrits de nouveau, voulurent faire admettre ceux qui n'avaient pas obtenu leur inscription. Des scènes tumultueuses éclatèrent par suite dans le palais de l'Université; la troupe intervint, les étudiants résistèrent; deux cents d'entre eux furent arrêtés, l'un d'eux fut blessé. On ne croit pas que ce conflit ait pour conséquence une nouvelle fermeture de l'Université.

On lit dans la *Gazette de Posen* :

« Une démonstration projetée pour la journée d'hier dimanche, en l'honneur des Polonais tués dans le royaume, n'a pas eu lieu, l'autorité l'ayant interdite. Quelques centaines d'individus appartenant à la classe inférieure du peuple formèrent un rassemblement dans un quartier de la ville et furent dispersés à l'arme blanche, après avoir refusé de se soumettre aux injonctions de la police. Les troupes sont restées consignées et n'ont pris aucune part à la répression. » — Havas.

BOURSE DU 29 OCTOBRE.

5 p. 60/100 baisse 15 cent. — Ferme à 67 80

4 1/2 p. 10/20 hausse 25 cent. — Ferme à 93 25

BOURSE DU 30 OCTOBRE.

5 p. 60/100 hausse 25 cent. — Ferme à 68 05

4 1/2 p. 10/20 hausse 50 cent. — Ferme à 93 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

de ces trois personnes était si calme, si belle, si digne d'envie, que ceux mêmes qui avaient le plus énergiquement blâmé le mariage se voyaient contraints de l'approuver.

Simeon prit la direction des affaires. Injurié aux arcanes de la navigation et du commerce, actif, intelligent, prudent sans faiblesse, hardi sans témérité, il fit prospérer les intérêts qui lui étaient confiés, toutes ces entreprises réussirent; son étoile n'avait pâli qu'un seul jour, — jour terrible, — mais auquel se rattachaient des souvenirs purs et sacrés. Il semblait être le type de l'homme heureux.

Cependant, un an environ après le retour du *Dauphin*, sans que rien eût changé autour de lui, il parut changé lui-même. Son caractère s'était assombri, une vague tristesse l'obsédait; silencieux et morose, il restait insensible à tout. Sa jeune femme venait d'être mère, et cette joie tant désirée effleurait à peine son âme lentement consumée par un mal secret. L'impérieuse passion de la mer, un instant comprimée, reagissait avec plus de force. Voir chaque jour l'Océan couvert de navires, ne parler que de choses maritimes, être le témoin obligé des mouvements d'un port, vivre au milieu de ses anciens camarades et rester toujours, toujours à terre! C'était un exil, une torture. L'instinct l'emportait sur la raison.

(La suite au prochain numéro.)

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

ADJUDICATION

AU RABAIS

DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION

Pour l'Année 1862.

Le public est prévenu que le 20 novembre 1861, à midi, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1862.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers de santé en chef et de l'officier-comptable.

Désignation des Fournitures.

1 ^{er} GROUPE.....	Viande	kilogramme.
2 ^{er} GROUPE.....	Pain { 1 ^{re} qualité.....	id.
	{ 2 ^e qualité.....	id.
3 ^{er} GROUPE.....	Vin rouge.....	litre.
	Vin blanc.....	id.
3 ^{er} GROUPE BIS..	Bière.....	id.
	Chocolat.....	kilogramme.
	Gluten granulé.....	id.
4 ^{er} GROUPE.....	Semoule et crème de riz.....	id.
	Vermicelle.....	id.
	Riz.....	id.
	Fleur de farine.....	id.
5 ^{er} GROUPE.....	Pommes de terre.....	id.
	Carottes et navets.....	id.
6 ^{er} GROUPE.....	Œufs.....	nombre.
	Beurre.....	kilogramme.
6 ^{er} GROUPE BIS..	Lait.....	litre.
	Farine d'orge.....	kilogramme.
	Farine de seigle.....	id.
7 ^{er} GROUPE.....	Orge en grains.....	id.
	Haricots.....	id.
	Lentilles.....	id.
	Pois.....	id.
7 ^{er} GROUPE BIS..	Paille de couchage.....	id.
	Alcool.....	id.
	Miel { blanc.....	id.
	{ jaune.....	id.
	Sucre (lumps blanc).....	id.
	Pruneaux.....	id.
8 ^{er} GROUPE.....	Sel.....	id.
	Huile d'olives.....	id.
	Vinaigre.....	id.
	Bougies stéariques.....	id.
	Chandelles.....	id.
	Huile à brûler.....	id.
	Savon ordinaire.....	id.
	Cristaux de soude.....	id.
8 ^{er} GROUPE BIS..	Saindoux de 1 ^{re} qualité.....	id.
	Id. 2 ^e qualité.....	id.
	Linge { Bandes roulées.....	id.
	{ à Grand linge.....	id.
9 ^{er} GROUPE.....	pansement { Petit linge.....	id.
	{ Charpie de fil.....	id.
	Bois à brûler.....	quintal métrique.
10 ^{er} GROUPE.....	Charbon de bois.....	hectolitre.
	Id. de terre.....	quintal métrique.
	Coke.....	id.
	Fagots d'allumage.....	nombre.
	Objets de bureau.....	mains.
11 ^{er} GROUPE.....	Id. id.....	nombre.
	Id. id.....	kilogramme.
	Fioles à médecine.....	nombre.
12 ^{er} GROUPE.....	Faïence et porcelaine.....	id.
	Terre et grès.....	id.
	Verre.....	id.
15 ^{er} GROUPE.....	Blanchissage.....	à la pièce.

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou de plusieurs des groupes ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacune des denrées qu'ils comportent, à l'exception du pain, pour la fourniture duquel les soumissions stipuleront un rabais sur les mercuriales successives. Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales dérivant directement du franc, unité monétaire, soit en centimes et millimes ou millièmes de franc; ainsi, par exemple, le nombre 3 fr. 57.2, s'exprimera trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pendant les huit premiers mois de 1861, sur lequel les adjudicataires feront ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. Cet état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures de vin, riz, vermicelle, pruneaux, légumes secs, huile à brûler, su-

cre et miel, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur, sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et demeure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile, ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, rue Bodin, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hôpital de l'École de Cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 29 octobre 1861.

Le Sous-Intendant militaire,
BROU.

(538)

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 3 novembre 1861, à onze heures du matin, à la requête de M. Bourdilleau, syndic de la faillite du sieur Pierre-Athanase Lemoine, ancien chaudière au Vaudelnay, il sera procédé, par M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, à la maison, au Vaudelnay, habitée ci-devant par ledit sieur Lemoine, et à son fourneau de Chanteloup, à la vente des meubles et objets lui ayant appartenu : linges, charrettes, tombereaux, instruments aratoires, ustensiles à l'usage des fours à chaux, grande quantité de charbon de terre et pierres extraites, huit mille kilogrammes environ de luzerne et sainfoin et trente-quatre hectolitres environ de vin en fûts, de la récolte de 1860.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE OSERAIE

en plein rapport, et plantée de peupliers.

Contenant environ cinq hectares cinquante ares, située à Saint-Just-sur-Dive, joignant le canal de la Dive.

S'adresser :

- 1^o A M. SAMSON BOUTIN, fils, rue du Port-Cigogne, à Saumur;
- 2^o A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;
- 3^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur. (516)

A VENDRE

A l'amiable, en totalité ou par lots.

En l'étude et par le ministère de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

Le dimanche 3 novembre 1861, à dix heures du matin.

1^o Trois cent quarante-sept peupliers, plantés sur le grand marais de Denieau.

2^o Deux cent quatre-vingt-quinze peupliers, plantés sur les marais d'Asnières.

Tous ces peupliers sont marqués et numérotés.

3^o Et environ trois mille mètres de plancher de peuplier.

S'adresser, pour voir les arbres et le plancher, au sieur Jean LEFRÈRE, garde éclusier, demeurant à l'écluse de Denieau;

Et, pour traiter, audit M^e COURTOIS, notaire, sus-nommé. (528)

Le 20 octobre, un CHIEN COURANT, robe jaune, a été perdu sur la commune de Saint-Cyr ou sur celle de Brézé.

Le ramener à M. DENIS, à Saint-Cyr. Il y aura récompense. (540)

Occasion

A VENDRE

UN BEAU BREAK.

S'adresser à M. le capitaine DE BONNE, rue Beaurepaire, 31. (499)

A LOUER DE SUITE

MAISON

Avec Écurie et Remise, Située rue des Forges, n^o 10, Récemment occupée par M. le capitaine DE BARRIN. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

Pour Noël prochain,

UN APPARTEMENT AU SECOND, maison de M^{me} veuve LECHAT, rue d'Orléans, 99. (508)

1,000 PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Formules, Recettes,

Dont l'exploitation de chacun d'eux peut devenir le point de départ d'une fortune particulière.

Métaux, alliages, aluminium, soudure, bronzage, argenture de toutes substances, dorure, galvanoplastie (procédés, appareils, bains, etc.), photographie, gravure, autographie, héliographie, etc. — Blanchiment des tissus, nettoyage, teinture, dégraissage, etc. — Huiles (purification, decoloration), savons, lessives, essence, esprits, couleurs, vernis, glace artificielle. — Ciments, mastics, luts, colles, enduits hydrofuges, marbres artificiels, pierres factices, moulage, incombustibilité des bois, imperméabilisation des tissus, etc. — Pierres précieuses artificielles. — Produits nombreux de parfumerie. — Encre de toutes sortes, cirages, mordants, etc. — Eaux diverses, boissons économiques. — Procédés de tonnage, d'embaumement, de désinfection. — Préparation facile, conservation, amélioration des vins, eaux-de-vie, liqueurs de toutes sortes. — Destruction des animaux et insectes nuisibles, etc.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE SECRETS

D'une application sûre et facile,

Présentant en outre les procédés de conservation des Substances alimentaires et des Boissons.

Un volume gr. in-8^o à deux colonnes, Par le docteur ADOLPHE BENESTOR LUNEL.

5^e ÉDITION,

Contenant 2,000 procédés.

PRIX : 10 FRANCS.

S'adresser au Bureau du Journal.

Saumur, imp. de P. GODET.